

COMPTE RENDU

4ème réunion Comité de quartier Paris-Chennevières

Tenue le 20 juin 2023

<i>Représentants Municipalité de CHENNEVIERES sur MARNE</i>			
Noms - Prénoms	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
FASANARO Denis (Réfèrent)	X		
DUPUIS Eddy (Coordinateur)	X		
<i>Membres du Comité de Quartier (dans l'ordre du tirage au sort)</i>			
Noms - Prénoms	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
CHOURRE Karine			X
CAMILOTTO Aldo	X		
BOUE Steffanie	X		
DOS SANTOS Antonio	X		
GONCALVES Nelson	X		
BOUTTEFEUX Sylvie			X
LOUAIL Damien		X	
BOULANT Gilbert	X		
BETAÏLLE Guy		X	
DION Michèle			X
CASPAR Bernard		X	
GUILMOTO François	X		
BAPTISTA Serge		X	
BOISSEAU Bernard	X		
BALDUCCI Dominique	X		

Objet de la réunion

Cette quatrième réunion depuis le nouveau découpage réalisé début 2021, avait pour but de suivre l'évolution des échanges entre les représentants de la Municipalité et les habitants du quartier.

La séance a été ouverte à 19h45.

Ne sont repris dans ce compte-rendu que les nouveaux éléments formulés par les représentants de la Municipalité ou du Comité de Quartier.

Ordre du jour :

- Retour sur le précédent Compte Rendu
- Présentation du projet « Quartier du fort » et des prochaines étapes
- Discussion autour des sujets proposés par mail pour la réunion
- Tour de table, questions diverses et proposition pour le prochain comité de quartier

Nomination du secrétaire de séance

En l'absence de M. Guy BETAÏLLE, Mme Stefanie BOUE s'est proposée pour le remplacer. Elle a été nommée à l'unanimité

Prochaine réunion :

A définir, probablement durant le dernier trimestre 2023, vers novembre.

Travaux :

- Rénovation des éclairages publics et des voiries/trottoirs :

L'enfouissement n'a pas été réalisé sur certaines rues comme l'avenue Claire ou l'avenue d'Autun. Les lampadaires devront passer en éclairage LED, mais pas de date.

- ➔ M. FASANARO a indiqué que les travaux sont bien prévus. Pas de visibilité sur le planning exact mais d'ici fin 2024.
- ➔ Nous souhaitons avoir à minima une date approximative.

- Chantier avenue du bois :

Une réunion a été organisée avec le promoteur à la demande de la mairie comme demandé précédemment. Les membres du comité ont été surpris de ne pas voir des élus présents lors de cette réunion car il ne s'agissait pas d'une réunion pour promouvoir le logement mais une présentation de l'impact de ce nouveau bâtiment dans le quartier notamment sur les places de stationnement, sujet qui peut être également pertinent pour la mairie.

- ➔ M. DUPUIS a indiqué qu'il s'agit d'une construction privée. De plus, le promoteur doit respecter les règles d'urbanisme et le PLU de la ville. Il n'était donc pas pertinent qu'un membre de la mairie soit présent.
- ➔ M. BOULANT a indiqué que même s'il s'agit d'un chantier privé, qu'il y aurait forcément des répercussions de celui-ci sur le domaine public (stationnement et circulation), ce qui n'a pas tardé à être signalé par moi-même dès le début des travaux. La présence d'une personne responsable de la Mairie (urbanisme, police municipale où un élu) aurait été nécessaire, proactif plutôt que réactif !

Il a été remonté le non-respect des règles par les camions se rendant sur le chantier : circulation à contre sens, klaxonnement en journée non justifiés, chargement ou déchargement en dehors des horaires autorisés, ...

- ➔ M. FASANARO et M. DUPUIS ont indiqué qu'il ne faut pas hésiter à contacter la police pour verbalisation. De plus, il s'agit la plupart du temps de prestataires. Le maître de chantier est de bonne volonté, il a été informé et souhaite que le chantier se passe au mieux pour les riverains.
- ➔ M. DUPUIS a proposé que le stationnement soit unilatéral, coté chantier, pour faciliter la circulation des camions durant la phase de gros œuvre. La proposition était bien accueillie mais avec l'inquiétude que certains conducteurs en profitent pour rouler au-dessus de la limitation de vitesse autorisée.
- ➔ La solution proposée pourrait en effet éviter des changements de côté compliqués à gérer surtout dans le secteur du chantier, mais d'un point de vue sécurité le stationnement unilatéral sur la totalité de la voie incite déjà à dépasser la vitesse autorisée, bien avant la nouvelle construction. En effet, certaines personnes, notamment qui fréquentent le lieu de prière au bout de la rue, ont déjà été identifiées et constaté par M.FASANARO.

➔ *Hors instance : si la solution proposée est validée et appliquée, comment cela se traduirait-il pour informer les riverains et les usagers de la voie ? Est-ce par un nouveau panneau ? car tout le quartier est en stationnement alterné et il sera difficile aux usagers d'identifier cette spécificité pour la rue du bois. De plus, l'ajout de panneau semble complexe, vu les précédentes demandes pour ajouter des panneaux de rappel de limitation de vitesse.*

➔ La proposition de M. DUPUIS pour inciter le ralentissement des conducteurs serait de mettre en place, après la fin de la construction, matérialiser des stationnements avec des marquages au sol se calquant dans le même modèle que l'avenue Jeanne (avec des chicanes) comme cela avait été validé à la majorité lors d'une consultation des riverains avant d'entreprendre les travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue du bois.

- Les différentes constructions ont abimé certaines routes et trottoirs notamment au niveau de la rue Edmond.

➔ Ne pas hésiter à remonter via l'application « Chennevières Je signale ».

➔ Les travaux de remise en état seront réalisés à la fin des travaux.

- Globalement, l'ensemble des membres du comité du quartier n'hésite pas à utiliser l'application « Chennevières Je signale » lorsqu'on constate un problème sur la voirie.

➔ Cependant, nous n'avons pas de visibilité sur la « vraie » prise en compte (uniquement un message automatique) et surtout sur la date de remise en état.

➔ M. BOULANT a indiqué que la dernière fois qu'il a signalé un problème sur la voirie (trottoir), les services de la mairie se sont renvoyé la balle. Il a fallu que M.DUPUIS intervienne pour débloquent le problème, ce qui a pris trois mois, M. DUPUIS rappelle qu'il a fallu contraindre le propriétaire avec des pénalités journalière car malgré les multiples relances de la ville il n'effectuait pas la remise en état du trottoir, pour rappel il s'agissait de sable déposé sur l'entrée charretière du chantier.

- Quartier du fort :

Une présentation a été faite en avril pour le lancement d'une concertation avec les riverains. Des documents présentant le chantier ont été distribués lors du comité. Ce chantier est primordial pour améliorer l'entrée de la ville et pour la mise en place de l'Altival. M. FASANARO a rappelé l'enjeu du projet ainsi que les différents équipements qui ont été proposés par les riverains.

➔ La restitution est prévue pour l'automne 2023.

Stationnement, circulation et transport en commun :

- Stationnement zone bleue :

Cela est parfaitement adaptée aux parkings de centre-ville afin d'éviter les stationnements abusifs. Depuis, la mise en place, nous avons le plaisir de trouver des places disponibles. Cependant, cela n'est pas pertinent sur les zones majoritairement résidentielles comme la rue Raymond.

➔ Pour la rue Raymond, il y a une forte volonté de revenir à la réglementation précédente, c'est à dire au stationnement semi mensuel alterné, car la zone bleue pour cette rue n'est pas adaptée. Le stationnement est utilisé en majorité par les résidents de la rue qui y étaient habitués. D'ailleurs, les utilisateurs continuent à se stationner comme avant. Un seul résident de la rue affiche une vignette sur son pare-brise, d'où l'inutilité de ce dispositif. Il n'y a généralement pas de problèmes de stationnement dans cette rue où

des places disponibles sont généralement suffisantes, sauf cas exceptionnel ce qui est très rare.

→ M. DUPUIS nous informe qu'un prestataire a été désigné pour traiter le problème de la zone bleue pour cette rue. M. DOS SANTOS souhaite rencontrer personnellement ce prestataire si possible afin de lui expliquer en détail la problématique de stationnement pour la rue Raymond.

→ Un retour arrière a été demandé pour la rue Raymond et Georges.

- Manque de stationnement :

Il a été remonté qu'avec les nouvelles constructions, il est difficile de se stationner et que la D4 est de plus en plus saturé en heures de pointe.

→ M. DUPUIS a indiqué qu'il y a une volonté globalement de construire de nouveaux logements en Ile-de-France car pénurie de logement. Aucune ville n'y échappe (cf. Villiers-sur-Marne, Le Plessis, ...). L'état met la pression sur les villes pour densifier, M. DUPUIS rappelle que les villes alentours (CF ci-dessus) sont plus impactées que la ville de Chennevières, lorsqu'un permis est déposé et qu'il respecte les règles du PLU il est très difficile pour la ville de refuser ce permis, il y a déjà des cas où la ville est obligée d'accorder un permis par le tribunal administratif.

→ M. DUPUIS a également précisé que nous sommes dans une phase de tournant. Il espère que d'ici quelques années, le nombre de voitures va diminuer et que les riverains utiliseront de plus en plus les nouvelles infrastructures prévues.

→ Il a été rappelé qu'il n'est pas possible d'obliger les riverains à se garer sur leur place de parking ou dans leur garage.

- Marquage au sol pour rappeler la limitation de vitesse :

La proposition a été refusée par la mairie car dangereuse pour les deux roues. M.

FASANARO a indiqué sa surprise car les villes à proximité utilisent cette technique. Il a aussi été indiqué qu'il existe depuis un certain temps des peintures adaptées et qui limitaient les risques de glissades pour les deux roues.

→ La proposition va être de nouveau étudiée.

- Route de la libération :

→ Toutes les questions concernant la départementale doivent être adressées au département.

- Altival :

→ Le chantier va être lié au projet du quartier du fort, Altival n'est pas liée directement à la concertation, mais le projet d'entrée de ville incitera fortement à sa réalisation.

- Piste cyclable :

Il a été proposé de mettre une voie cyclable sur le trottoir au niveau de l'entrepôt Franprix (D4), tout en laissant une voie piétonne :

→ Une proposition de maillage est déjà en cours par la mairie.

- Prestation taxi / navette pour les personnes âgées :

→ L'idée a été présentée par M. FASANARO au CCAS et à l'élue en charge des aménagements pour les personnes âgées. La demande est à l'étude.

Enfance :

- Espace de jeux pour les enfants :

Il n'y a aucun espace de jeux pour les enfants dans notre quartier :

➔ Proposition de créer un parc sécurisé. Les zones qui semblent pertinents par ordre de préférence : salle Cordelle, Maison des associations, Germaine Tillon.

- Carte de sectorisation pour les maternelles et élémentaires :

Il n'y a pas de carte à disposition sur le site de la mairie.

➔ M. DUPUIS a demandé l'envoi d'un mail sur ce sujet précis pour expliquer le besoin.

- Travaux de rénovation pour les écoles du quartier :

M. DUPUIS a indiqué que le besoin doit être remonté par les directrices des écoles, ainsi que par les Représentants des Parents d'Elèves. Mais il est également possible de remonter les besoins dans le cadre du comité du quartier.

- Eau non potable au collège Molière :

➔ Le sujet a été remonté à la mairie et a été pris en charge par le département qui a la compétence des collèges. Pas d'information sur l'état d'avancement.

Autres :

- Expulsion du camp à l'entrée de la ville :

Le camp s'est installé sur des terrains appartenant à l'état, il est donc du ressort du préfet.

➔ La procédure est en cours, en attente de la décision de justice et de la validation pour mobilisation des équipes compétentes.

- Végétations privées qui empiètent sur la voie publique :

Ne pas hésiter à remonter sur « Chennevières je signale ».

La mairie avertie par courrier le propriétaire et le nécessaire doit être fait sous un mois. Si rien n'est fait, la mairie réalise l'élagage et envoie la facture au propriétaire pour règlement.

- Membres du comité et prochains comités :

Les représentants de la mairie ont précisé que le taux de participations est bon, et les échanges constructifs, ce qui rend les comités de quartier intéressants et productifs. Concernant les membres régulièrement absents, ils ont précisé qu'il n'y a pas de règles précises. Il est du ressort des membres du comité de sortir les titulaires non assidus. Il a été rappelé qu'il est précisé dans la charte que nous avons tous signés qu'il appartenait aux membres du comité de quartier la décision de remplacer les titulaires démissionnaires par les membres suppléants.

Hors séance, un rappel a été fait par mail par M. BOULANT.

Les membres du comité ont identifié deux personnes, qui ne se sont jamais excusées de leurs absences et pour l'autre seulement deux fois. 2 personnes ont été identifiées. M. DUPUIS s'est proposé de les contacter afin de vérifier leur volonté de rester titulaire. Si des places se libèrent, elles seront proposées aux suppléants.

Le dernier comité de quartier aura lieu 6 mois avant les prochaines élections.

M. DUPUIS a proposé l'intervention d'un agent de la ville : Service technique, police municipale ou urbanisme.

➔ Les membres du comité ont validé l'intervention d'une personne de l'urbanisme.

Hors séance : proposition de sujets pour le prochain comité de quartier

- Avancement du projet « entrée de ville, quartier du fort »
- Modification du PLU
- Amélioration de la qualité de vie dans notre quartier